

## Mouvement Rentrée 2025 - Enseignants du 1er degré privé Fiche de candidature – Priorités A1 à B3

Conformément aux règles d'encadrement pour le traitement des données personnelles – Règlement Général sur la Protection des Données (cf Circulaire paragraphe VII)

**Les demandes parvenues après le délai de rigueur ne seront pas prises en considération.**

L'enseignant qui est candidat remet cette fiche dûment complétée à son **chef d'établissement actuel pour visa**. Puis, il duplique cette fiche en **autant de fois que nécessaire**. **Pour le 2 avril 2025, délai de rigueur, il transmet :**

- un exemplaire à la **D.S.D.E.N. - D1D - Services des Moyens 1er Degré (SM1D)** ([sm1d49@ac-nantes.fr](mailto:sm1d49@ac-nantes.fr))
- un exemplaire au **Président de la CDE – Département RH - DDEC 49** ([mouvement1d@ec49.fr](mailto:mouvement1d@ec49.fr))
- un exemplaire au **chef d'établissement d'accueil concerné par la candidature**.

Le chef d'établissement d'accueil concerné par la candidature accusera réception de cette fiche et en adressera une copie au candidat.

<b>Identité :</b>			
Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
NUMEN		Téléphone	
Mail professionnel	@ac-nantes.fr		

<b>Situation administrative actuelle :</b>			
Ancienneté : .....Année(s).....Mois.....Jours <b>(Vous devez impérativement joindre à votre candidature l'Ancienneté Générale de Service (AGS) obtenue à partir de votre I-Professionnel, une capture d'écran suffit)</b>			
<input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel sur autorisation.....% <input type="checkbox"/> Temps partiel de droit.....%			
CODE RNE école(s)	Ecole(s) - Nom(s) et Commune(s)	Quotité horaire d'affectation*	Commentaire** :

\*Quotité horaire : 6h75 – 9h – 13h50 – 20h25 – 27h

**\*\*Seuls les enseignants exerçant dans plusieurs écoles en 2024-2025** doivent nous indiquer les quotités qu'ils souhaitent conserver et les quotités qu'ils souhaitent libérer. En écrivant, « **je souhaite conserver** », l'enseignant sera maintenu sur le poste à la rentrée 2025. En écrivant, « **je ne souhaite pas conserver** », la quotité serait libérée suite à une proposition de la CDE.

Si vous n'êtes pas en poste, précisez votre situation : .....

<b>Motif de votre candidature :</b> Cf. circulaires DDEC et DSDEN	Priorité 1 : service réduit ou supprimé <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> A2B3 <input type="checkbox"/> A3 <input type="checkbox"/> A4
	Priorité 2 : mutation diocésaine <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> B3

<b>Je souhaite pour la rentrée 2025 être titulaire d'un :</b>	<input type="checkbox"/> TC (27h) <input type="checkbox"/> ¾ tps (20h25) <input type="checkbox"/> ½ tps (13h50)
---	---

<b>Je souhaite pour la rentrée 2025 :</b>	<input type="checkbox"/> Un poste composé d'un seul service (ex : 1 x 20h25)	<input type="checkbox"/> Un poste composé d'une association de plusieurs services (ex : 3 x 6h75)	<input type="checkbox"/> Un complément de mon poste actuel (ex : 1 x 6h75)
---	---	--	---

L'enseignant qui formule un **vœu dans une école** pour laquelle plusieurs postes d'une même quotité ont été publiés vacants ou susceptibles d'être vacants se porte candidat pour la totalité de ces postes aux quotités équivalentes. L'enseignant est donc **candidat sur un poste de l'école et non sur un cycle précis**.

Précision : Un enseignant souhaitant un poste composé de plusieurs services (27h= 4x6h75) formule a minima 4 vœux sur 4 quotités de 6h75.

En formulant un **vœu sur la quotité souhaitée dans une école**, l'enseignant ne pourra, sauf motif jugé recevable, refuser le poste sur lequel il a candidaté et pour lequel sa candidature a été retenue.

En formulant un **vœu élargi**, l'enseignant ne sera pas dans l'obligation d'accepter une proposition de nomination de la part de la CDE.

Formulation au maximum de 10 vœux école, sur la quotité souhaitée (L'ordre des vœux ne détermine pas de priorité.)		
Code(s) RNE Ecole	Ecole(s) sollicitées - Nom(s) et Commune(s)	Quotité(s) souhaitée(s)
Formulation possible d'un vœu élargi lié à un secteur géographique si a minima au moins 1 vœu école a été formulé : (Le candidat indique ainsi un temps de trajet et/ou une distance maximale.)		

Commentaires : .....

Après lecture de la circulaire relative à la procédure de nomination des maîtres du 1<sup>er</sup> degré privé, j'ai bien noté que mon affectation sur un de mes vœux école ne pourra donner lieu à un refus non légitimé.

Date et signature du candidat	Date et visa du chef d'établissement d'origine	Date et signature (Accusé de réception) du chef d'établissement d'accueil

Après proposition de la Commission Diocésaine de l'Emploi, le chef d'établissement d'accueil transmettra cette fiche ainsi que son avis motivé à la DSDEN. Cet avis pourra être communiqué à l'intéressé(e) à sa demande.

Date et signature du chef d'établissement d'accueil	
Après CDE du 7 mai 2025, pour le 20 mai 2025	Après CDE du 11 juin 2025, pour le 25 juin 2025